

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013, tenue immédiatement après la séance portant sur le budget, a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal les 12 et 13 décembre 2013.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 16 décembre 2013, immédiatement après la séance portant sur le budget, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, l'adjointe à la direction générale, Mme France Beaupré, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Avis de motion d'un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2014
2. Avis de motion d'un règlement décrétant une tarification pour l'année 2014
3. Avis de motion d'un règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2014

13-12-374 AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Attendu que tous les membres du conseil municipal sont présents;

Attendu les dispositions de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le point 4 *Appropriation du surplus (12 000 \$) pour la réalisation des plans et devis pour les jeux d'eau* soit ajouté à l'ordre du jour séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-12-375 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2014**

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant la tarification pour l'année 2014.

13-12-376 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2014**

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2014.

13-12-377 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT DES DÉPENSES À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2014**

M. le conseiller Guillaume Jobin donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2014.

13-12-378 **APPROPRIATION DU SURPLUS (12 000 \$) POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES JEUX D'EAU**

Attendu que le conseil municipal souhaite que des jeux d'eau soient aménagés dans le nouveau parc Alban-Robitaille, et ce, dès 2014;

Attendu qu'à cet effet, il y a lieu de procéder au montage des plans et devis;

Attendu que ce projet sera réalisé avec les surplus accumulés et non réservés;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte qu'un montant de 12 000 \$ soit approprié des surplus accumulés et non réservés, et ce, en vue de la réalisation des plans et devis pour les jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20 h 48.

Chantal Plamondon
Greffière

Daniel Dion
Maire